

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES MEMBRES DE L'APTS – SSQ GROUPE FINANCIER

Taux applicables à compter du 1^{er} avril 2023

CONTRAT X0830	MALADIE DE BASE				MALADIE INTERMÉDIAIRE				MALADIE SUPÉRIEURE				RÉGIME SOINS DENTAIRES	COMPLÉMENTAIRE I					
ADMISSIBILITÉ	Temps complet permanent ou temps partiel permanent à 70 % et plus : 30 jours (1 mois de la date d'embauche) AUTRES : 90 jours (3 mois de la date d'embauche)																		
DESCRIPTION SOMMAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Frais de médicaments 80 % ; Assurance voyage et annulation voyage ; Transport ambulancier ; Quelques fournitures médicales. 				<ul style="list-style-type: none"> Frais de médicaments 80 % ; Assurance voyage et annulation voyage ; Transport ambulancier ; Chambre semi-privée ; Quelques professionnels de la santé. 				<ul style="list-style-type: none"> Frais de médicaments 80 % ; IDEM à intermédiaire avec plus de professionnels de la santé et plus de remboursements ; Examens de la vue, lunettes, appareil auditif, etc. 				<ul style="list-style-type: none"> Soins préventifs 80 % Soins de base 80 % Restauration majeure et prothèses 50 % 		<ul style="list-style-type: none"> Ass. salaire de longue durée Ass. vie de base ↳ 1 fois le salaire annuel brut Ass. vie add. ↳ 1, 2 ou 3 fois le salaire annuel brut Ass. vie add. du conjoint ↳ 1 à 10 tranches de 10 000 \$, max. 100 000 \$ Mutation accidentelle ↳ MA 15 000 \$ à 60 000 \$ Ass. vie conjoint et enfants ↳ 5 000 \$ 				
COTISATION (par période de 14 jours)	Salaré à TC ou à plus de 70 % du TC														Ind. = 18,23 \$	Mono. = 29,55 \$	Couple. = 36,46 \$	Fam. = 48,75 \$	Ass. salaire → 0,779 % Vie base → 0,088 % MMA → 0,16 % Vie conjoint et enfants : Mono. → 0,08 \$ Couple → 0,20 \$ Fam. → 0,28 \$ Ass. vie additionnelle : voir dépliant
		Ind.	Mono.	Couple	Fam.	Ind.	Mono.	Couple	Fam.	Ind.	Mono.	Couple	Fam.						
	Employé	46,03 \$	60,98 \$	88,48 \$	109,36 \$	59,44 \$	80,83 \$	115,29 \$	141,44 \$	82,10 \$	114,55 \$	160,60 \$	195,83 \$						
	Employeur	7,17 \$	17,91 \$	17,91 \$	17,91 \$	7,17 \$	17,91 \$	17,91 \$	17,91 \$	7,17 \$	17,91 \$	17,91 \$	17,91 \$						
	Salaré à moins de 70 % du TC																		
	Ind.	Mono.	Couple	Fam.	Ind.	Mono.	Couple	Fam.	Ind.	Mono.	Couple	Fam.							
Employé	49,61 \$	69,93 \$	97,43 \$	118,31 \$	63,02 \$	89,78 \$	124,24 \$	150,39 \$	85,68 \$	123,50 \$	169,55 \$	204,78 \$							
Employeur	3,59 \$	8,96 \$	8,96 \$	8,96 \$	3,59 \$	8,96 \$	8,96 \$	8,96 \$	3,59 \$	8,96 \$	8,96 \$	8,96 \$							
RÉGIME OBLIGATOIRE OU FACULTATIF	Obligatoire si vous êtes avec la RAMQ pour l'assurance médicaments				Facultatif Participation obligatoire minimale de 24 mois				Facultatif Participation obligatoire minimale de 24 mois				Facultatif ou participation obligatoire minimale de 48 mois	Obligatoire					
DROIT D'EXEMPTION	Oui				Oui				Oui				Oui, si garantie similaire avec autre contrat	Oui, voir conditions					

Note : ces primes ne comprennent pas la taxe de 9 %.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le secteur des assurances collectives (PRASE) au numéro de téléphone sans frais : 1 855 780-2200, options 2 - 1.